



Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Bruxelles, 13 février 2020

La session du Conseil débutera à **10 heures** et sera présidée par **Vili Beroš**, ministre de la santé de la Croatie.

Les ministres procéderont à un échange de vues public sur l'épidémie de Covid-19 et sur les mesures prises en la matière. Le directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), Andrea Ammon, et Mike Ryan, directeur exécutif du programme d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), participeront également à la discussion par liaison vidéo. Les ministres devraient également adopter des conclusions du Conseil sur ce thème.

Une **conférence de presse** aura lieu vers **13 heures** avec le ministre **Beroš** et la commissaire **Kyriakides**.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo:](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos:](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

SANTÉ

Covid-19 - échange de vues

Les ministres de la santé procéderont à un échange de vues pour faire le point sur les conséquences de la flambée de cas humains de Covid-19. Ils discuteront également des mesures et des actions entreprises et des moyens de renforcer leur coopération dans le domaine de la santé publique. Les ministres tiendront ce débat sur la base d'une note d'orientation de la présidence ([document de réflexion](#)), qui contient les questions suivantes:

- Comment est-il possible de renforcer la coopération entre les États membres dans les cas où une approche harmonisée concernant les mesures de prévention et de préparation s'avère nécessaire pour protéger la santé publique?
Comment envisagez-vous le rôle de la Commission en ce qui concerne la fourniture d'un soutien aux États membres?
- Étant donné que les épidémies et d'autres événements graves survenant dans des pays tiers peuvent avoir des incidences sur le marché européen des médicaments et des équipements médicaux, quelles mesures convient-il de prendre conjointement pour garantir un approvisionnement durable du marché intérieur? Quels seraient les instruments les plus appropriés pour atteindre cet objectif?

Les premiers cas de Covid-19 ont été signalés en Chine à la fin du mois de décembre 2019. Le 28 janvier 2020, la présidence croate du Conseil a décidé d'activer le dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) en mode "partage de l'information". Le même jour, la France a demandé l'activation du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) en vue de fournir un soutien consulaire pour le rapatriement des citoyens de l'UE depuis Wuhan, en Chine. Le 7 février 2020, la présidence a convoqué une vidéoconférence de haut niveau au cours de laquelle les États membres, ainsi que des représentants de la Commission européenne et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), ont pu faire un point de la situation et débattre de questions importantes du point de vue de la santé publique concernant l'épidémie de Covid-19. Ils ont également échangé des informations sur les mesures et les activités entreprises et partagé leurs expériences en ce qui concerne l'activation des systèmes nationaux de traitement des urgences de santé publique.

Conclusions du Conseil sur le Covid-19

Les ministres devraient adopter des conclusions ([projet de conclusions du Conseil sur le Covid-19](#)) sur l'épidémie de Covid-19, saluant la réponse efficace de l'UE à la menace du déclenchement possible d'une pandémie et appelant à renforcer la coopération au niveau de l'UE et au niveau international.

Dans les conclusions, les États membres sont instamment invités à prendre les mesures nécessaires pour fournir des informations et des orientations aux personnes présentant un risque accru de porter le virus, à renforcer la coopération et à échanger en permanence des informations sur l'évolution du virus sur leur territoire. La Commission est invitée à soutenir la coopération entre les États membres, à examiner les moyens de faciliter l'accès des États membres aux équipements de protection individuelle et à évaluer les conséquences de menaces sanitaires mondiales pour la disponibilité de médicaments au sein de l'UE.